

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 5 AVRIL 2022**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi 5 avril 2022, à 20 heures 00 minute à la salle Roger-Fortin, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Madame Michelle, Richer, conseillère, a informé la directrice générale de son absence.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2022-04-065

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2022-04-066

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022–

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2022.

2022-04-067

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Aquatech	71619	exploitation des eaux usées	2,317.17\$
- Aquatech	71576	honoraires travaux supplémentaires	622.10\$
- Eurofins Environex	754634	analyses d'eau	642.14\$
- Entreprises GM St-Blaise	15807	sel et abrasif au 7/03/2022	965.79\$
- Entreprises GM St-Blaise	15834	sel et abrasif au 14/03/2022	1,241.73\$
- Entreprises GM St-Blaise	15873	contrat déneigement 5 de 6	15,330.00\$
- Diana Lussier Pelletier	637718	entretien mars 2022	1,724.63\$
- Florent Guay Électrique	638	luminaires salle WiFi	4,508.47\$
- Municipalité St-Paul	Mars 2022	quote-part incendie	36,028.67\$

TOTAL : 63,380.70 \$

2022-04-068

Acceptation des comptes à payer en avril 2022 (document 1-A)-
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 5 avril 2022 au montant de 85,333.53\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de mars 2022 au montant de 85,333.53\$ à être payés en avril 2022, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2022-04-069

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 356\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard		
- Uniprix	panier cadeau nouveau-né	85.86\$
- Uniprix	panier cadeau nouveau-né	90.86\$
- Fleuriste Art Déco	corbeille fleurs	93.13\$
- Stationnement	anniversaire Empereur du Japon	28.00\$
- Pizzeria St-Blaise	souper de travail	58.15\$

2022-04-070

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –
La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste des comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière

2022-04-071-1

Les élus(es) municipaux solidaires du peuple Ukrainien –
Attendu que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

Attendu que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

Attendu qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

Attendu que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

Attendu que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

Attendu que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

Il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil :

Que la municipalité de Saint-Valentin condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

Que la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

Que la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

Que la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

Que la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

2022-04-071-2

Dons à la Croix-Rouge pour le peuple Ukrainien –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de faire un don de 1,00\$ par habitant à la Croix-Rouge en appui au peuple Ukrainien.

2022-04-072

Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération Québécoise des Municipalités et un contrat d'assurance collective

—
CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la « FQM ») a mis sur pied un programme

d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT Qu' à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT QU' en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Valentin adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 5 avril 2022;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin donne le pouvoir à sa directrice générale d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Saint-Valentin accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

2022-04-073

Commission municipale du Québec : Audit de conformité –
Transmission des rapports financiers –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport transmis par la Commission municipale du Québec soit, Le rapport de la vice-présidente à la vérification sur la transmission des rapports financiers.

2022-04-074

École Alberte Melançon : Demande pour fête des finissants –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une aide financière de 200.00\$ à l'École Alberte Melançon pour l'organisation de la fête des finissants de 2022.

Que toute autre demande devra tenir compte d'un pourcentage des élèves demeurants sur le territoire de Saint-Valentin.

2022-04-075

Journée de l'arbre et de l'environnement : date et services à retenir–

CONSIDÉRANT QUE le Club 4H a offert à la municipalité l'opportunité d'obtenir des plants d'arbres mis à la disposition des municipalités par le ministère des Ressources Naturelles.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- De tenir la « Journée de l'arbre » le 21 mai 2022;
- De mettre à la disponibilité des citoyens l'emblème floral de la Municipalité soit le Cœur Saignant au coût modique de 5.00\$ et d'imposer une limite de 2 plants par adresse civique;
- D'autoriser la location d'un conteneur à installer sur le terrain de l'édifice municipal les 20, 21, 22 et 23 mai 2022.

2022-04-076

Vente de garage : détermination des dates –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- De tenir les ventes de garage les 21, 22 et 23 mai ainsi que les 3, 4 et 5 septembre 2022;
- D'autoriser la publication des avis dans la section babillard du Journal le Coup d'œil;
- D'autoriser la publication de l'avis sur les sites Kijiji et ventedegarage.ca.

2022-04-077

Fauchage des abords de route –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'effectuer les travaux de fauchage des abords de route :

- Première coupe, 2 coups de faux ou jusqu'au fond du fossé avant le 24 juin par Jean-Rémi Surprenant;
- Deuxième coupe, 2 coups de faux ou jusqu'au fond du fossé dans la première semaine d'août par Jean-Rémi Surprenant ;
- Troisième coupe, 1 coup de faux ou jusqu'au milieu du fossé au début d'octobre par Jean-Rémi-Surprenant ;
- Coupe de débroussaillage à l'automne, fond du fossé et levée du fossé côté du particulier par André Paris inc.

2022-04-078

Fabrique Saint-Valentin : Commanditaires feuillet paroissial –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'insertion d'une publicité dans le feuillet paroissial savoir format encart de ½ par 6 pouces au coût de 240.00\$.

2022-04-079

Début des procédures de vente pour non-paiement de taxes –

CONSIDERANT les dispositions du Code Municipal relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes, de l'échéancier et des procédures pour l'année 2022;

CONSIDERANT QUE 2 dossiers sont sur la liste des immeubles en arrérages de taxes municipales depuis plus de deux ans.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser la greffière-trésorière à faire parvenir un avis par courrier recommandé aux propriétaires d'immeubles accusant des arrérages dans le paiement des taxes municipales depuis plus de 2 ans;
- Que la Municipalité de Saint-Valentin exige que les paiements des arrérages de l'année 2020 plus les intérêts et pénalités à jour soient effectués par traite bancaire, mandat-poste à l'ordre de « Municipalité de Saint-Valentin », ou en argent comptant et que l'échéance dudit paiement soit le jeudi 30 juin 2022 à 17:00 heures;
- D'autoriser la greffière-trésorière à transmettre à la MRC les dossiers pour lesquels les arrérages de l'année 2020 n'auront pas été acquittés.

2022-04-080

Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville : Cotisation membre de soutien –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Corporation de Développement Communautaire Haut-Richelieu-Rouville au montant de 100.00\$ pour l'année 2022-2023.

2022-04-081

Tétra Tech : autorisation de paiement –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de la facture de la firme Tetra Tech au montant de 1,304.97\$ incluant les taxes pour les services d'honoraires professionnels de l'accompagnement en ingénierie pour la mise à niveau du système d'alimentation en eau potable de l'édifice municipal avec la phase 2, étude du puits du garage.

Qu'il soit demandé à la firme Tetra Tech que les factures à venir soient accompagnées des détails pour les temps facturés.

2022-04-082

Justice Alternative : Adhésion 2022 – 2023 –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler l'adhésion de la Municipalité à Justice Alternative du Haut-Richelieu.

2022-04-083

L.A.P.S. : Soumission système de micro pour les assemblées –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de ne pas retenir la soumission de la firme L.A.P.S. pour l'achat d'un système de micro transportable.

2022-04-084

Autorisation d'achat d'une télévision –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallière, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser l'achat d'un téléviseur en remplacement de celui installé à l'extrémité du corridor et que l'installation soit faite par L.A.P.S.

2022-04-085

Alarme S.P.P. : Soumission système de caméra extérieur –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la soumission de la firme Alarme S.P.P. au coût de 5,576.29\$ incluant les taxes pour l'achat et l'installation de nouvelle caméra.

Les dépenses seront prises à même le budget de fonctionnement des dépenses d'immobilisations.

2022-04-086

Alarme S.P.P. : Soumission nouveau panneau d'alarme et remplacement module cellulaire sur panneaux existants –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la soumission de la firme Alarme S.P.P. au coût approximatif de 982.50\$ plus les taxes applicables, plus une possibilité de frais d'installation supplémentaires; les travaux comprennent l'installation complète afin qu'il y ait des alarmes pour la station de pompage au 985, chemin 4^e Ligne et que des modules cellulaires soient installés en remplacement des lignes téléphoniques de Bell aux stations ayant l'adresse du 788, chemin 4^e Ligne.

Que des frais mensuels pour les liaisons à la centrale d'alarme et les liaisons cellulaires soient en surplus au coût 25.20\$ plus les taxes applicables.

Qu'une fois le tout installé, l'annulation à Bell Canada pour la facturation des 2 stations de pompage pourra être faite.

Que les dépenses d'installations seront prises à même le budget de fonctionnement des dépenses d'immobilisations.

- 2022-04-087 Entérinement achat régulateur de niveaux pour station de pompage –
Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'entériner l'achat d'un régulateur de niveau pour la station de pompage au coût de 420.04\$ incluant les taxes à la firme Pomplex Inc.
- 2022-04-088 Dépôt rapport de participation à la formation sur le Comportement éthique –
Madame Brigitte Garceau, directrice générale, dépose un rapport de participation à la formation sur le Comportement éthique pour les membres du conseil suivants :
- Monsieur Pierre Chamberland, maire
Monsieur Gaétan Fortin, conseiller
Madame Nicole Lussier, conseillère
Madame Michelle Richer, conseillère
Monsieur Paolo Girard, conseiller
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller
Madame Brigitte Garceau, directrice générale
Madame Lise Deneault Kaech, secrétaire
- Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des participants à la formation sur le Comportement éthique.
- 2022-04-089-1 Employé municipal des travaux publics : Compte rendu du comité de sélection –
Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport du comité de sélection pour l'offre d'emploi de l'employé municipal des travaux publics.
- 2022-04-089-2 Employé municipal des travaux publics : Embauche de l'employé s'il y a lieu –
Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'embaucher Monsieur Marc-André Desmarchais à titre d'employé municipal des travaux publics et que toutes les modalités de l'embauche fassent partie intégrante de l'entente de travail.
- 2022-04-090 Municipalité de Napierville : contribution au paiement des taxes municipales du Centre Sportif Louis-Cyr –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 483.00\$ à la Municipalité de Napierville pour la participation des activités organisées au Centre Régional Louis Cyr jusqu'en avril 2023.
- 2022-04-091 CN : Entente de travaux ferroviaire pour la modification d'un système d'avertissement de passage à niveau –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser Madame Brigitte Garceau, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité une entente de travaux ferroviaires pour la modification d'un système

d'avertissement de passage à niveau pour la traverse située dans le rang Pir-Vir et 16^e Avenue et qu'une facture soit transmise à la Municipalité.

2022-04-092-1

Correspondance : Chambre de Commerce et de l'Industrie du Haut-Richelieu –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la demande de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Haut-Richelieu pour un don pour le prix jeune agriculteur(trice) de l'année.

2022-04-092-2

Correspondances –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la correspondance suivante ;

1. Boîte aux lettres : Demandes diverses pour le remplacement de boîtes aux lettres abimées lors du déneigement, ces demandes doivent être acheminées à l'entrepreneur GM St-Blaise ;
2. Remerciement Mme Lise Deneault Kaech pour la corbeille de fleurs reçue lors des funérailles de son père ;
3. Fondation Santé : Remerciement de l'engagement pris par la MRC du Haut-Richelieu.

2022-04-093

Avis de motion règlement Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux –

Madame Nicole Lussier, conseillère, donne avis qu'elle présentera un règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de Saint-Valentin.

2022-04-094

Présentation et dépôt du projet règlement du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux –

Madame Nicole Lussier, conseillère, dépose conformément aux dispositions de la loi, le projet de règlement 515. Le règlement aura pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre d'employé de la municipalité.

Ce règlement sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil.

2022-04-095

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:56 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière